

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : M. Michel Prince

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2019-12-190

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Laurent Garneau et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du mois novembre ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrit à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière
7. Rapport des comités ;
- 7.1 Services d'entraide des Hauts Reliefs.
- 7.2 Résolution MRC pour MADA
8. Administration ;
- 8.1 Date des assemblées du conseil 2020
- 8.2 Nomination du maire suppléant année 2020
- 8.3 Conditions travail DG
- 8.4 Conditions travail inspecteur municipal
- 8.5 Condition travail adjointe administrative
- 8.6 Avis de motion règlement taxation 2020
- 8.7 Avis motion modification rémunération des élus
- 8.8 Dépôt des déclarations pécuniaires des élus
- 8.9 Dossier de la famille Dupuis
- 8.10 Bureau municipal fermé du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020
- 8.11 Transfert des postes en surplus pour combler les postes déficitaires.

9. Aqueduc et égouts ;
- 9.1 Résolution Ville de Disraeli
10. Sécurité publique ;
- 10.1 Réclamation à la sécurité publique pour avoir apporté assistance aux sinistrés personne autorisée à présenter la demande
11. Voirie ;
- 11.1 Demande du 17 et 21 rue Paradis
12. Urbanisme et environnement ;
- 12.1 Rencontre avec l'inspecteur
13. Loisirs et culture ;
14. Affaires diverses ;
- 14.1 Liste de la correspondance ;
- 14.2 Adoption du budget 2020 le 16 décembre 2019
- 14.3 Fin du programme Windows 2007 janvier 2020 (poste travail a Sonia)
- 14.4 VARIA
 - a) Résolution demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
 - b) Partenariat 2020-2024
 - c) BUDGET Régie 3 Monts
 - d) Achat 3 tableau de vitesse
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

2019-12-191 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 3 118.80 \$
 Salaire DG : 2 293.68 \$
 DAS mensuelle : 3 983.67 \$
 Sogetel : 282.55 \$
 Hydro Québec : 1 704.55 \$

2019-12-192 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **66 644.40 \$**
a été présentée aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Laurent Garneau et il est résolu
à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Charles Paradis (concours photo)	75.00
2	John Rolland (concours photo)	50.00
3	Claire Gagnon (concours photo)	25.00
4	Juliette St-Amand (concours photo)	15.00
5	Nicole Rolland (concours photo)	15.00
6	Receveur Général du Canada (DAS)	18.56
7	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	171.29
8	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
9	Receveur Général du Canada (DAS)	1 112.09
10	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 651.73
11	Visa Desjardins (divers achats)	336.97
12	Marquis Therrien (pompier)	156.25
13	Patrick Lemay (pompier)	156.25
14	André Henri, maire	900.00
15	Michel Prince, conseiller	369.80
16	Christine Marchand, conseillère	369.80
17	Laurent Garneau, conseiller	369.80
18	Claude Caron, conseiller	369.80
19	Jonatan Roux, conseiller	369.80
20	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
21	Bell Mobilité inc. (novembre)	117.64
22	Buropro (novembre)	308.05
23	Cain Lamarre SENCRL (août & sept.)	4 936.40
24	La Capitale (décembre)	914.78
25	Desroches Groupe Pétrolier (novembre)	777.61
26	Épicerie du Coin (novembre)	93.05
27	Entretien Général Lemay (nov. & 1er vers. déneigement)	3 606.15
28	Excavation Marquis Tardif inc. (nov. & 1er vers. déneige.)	23 697.19
29	Gesterra (octobre & novembre)	6 582.73
30	Hamel Propane inc. (novembre)	698.61
31	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	246.00
32	Hydro-Québec (salle municipale)	514.06
33	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	180.37
34	Hydro-Québec (quai)	43.89
35	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	421.92
36	Hydro-Québec (éclairage public / octobre)	256.43
37	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.94

38	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.94
39	Sogetel (novembre)	282.55
40	Cyr Système inc. (calibration débitmètres)	1 207.24
41	Garage A. Taschereau inc. (essence)	116.00
42	Fortin Sécurité Médic inc. (trousse 1er soins)	106.86
43	Les Pompes Garand inc. (réparations pompes)	896.59
44	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique)	206.96
45	Techservice 9120-0592 Québec inc. (appel de service)	195.46
46	Service d'entraide des Hauts Reliefs (transfert subvention / don)	5 000.00
47	Total du salaire de la D.G. :	2 293.68
48	Total des salaires & déplacements :	4 970.80
	TOTAL :	66 644.40 \$

6. ÉTAT DES DÉPENSES

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 RAPPORT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Madame Christine Marchand fait rapport de deux rencontres qui ont eu lieu avec la Sécurité Alimentaire du Haut Relief.

7.2 APPUI À LA MRC, D'ARTHABASKA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN MADA, VOLET 2

CONSIDÉRANT que la MRC a rendu publique le 3 octobre 2019 sa première politique des aînés liée à l'obtention de la reconnaissance MRC Amie des aînés (MADA) à la suite d'une démarche collective réunissant 15 de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que récemment le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé le programme de soutien à la démarche MADA, volet 2, qui a pour objectif d'appuyer les MRC dans la réalisation de leur plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que le suivi du plan d'action MADA favorisera la concertation sur le territoire de la MRC avec les partenaires qui offrent des services aux aînés et les municipalités reconnues MADA;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à soutenir l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA sur le territoire de la MRC ainsi que de favoriser la concertation locale et régionale entre tous les partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a réalisé le renouvellement de sa politique MADA au cours des derniers mois;

Il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens appuie la MRC d'Arthabaska qui a convenu de déposer une demande collective de soutien financier dans le cadre du volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens reconnait que les travaux qui découleront de ce volet du programme MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC d'Arthabaska.

8. ADMINISTRATION

2019-12-194

8.1 DATE DES ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ANNÉE 2020

SUR PROPOSITION de Jonatan Roux, appuyé de Laurent Garneau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les dates des assemblées régulières pour l'année 2020 soit :

13 janvier	2020
3 février	2020
2 mars	2020
6 avril	2020
4 mai	2020
1 ^{er} juin	2020
6 juillet	2020
3 août	2020
14 septembre	2020
5 octobre	2020
2 novembre	2020
7 décembre	2020
14 décembre	2020 adoption du budget.

2019-12-195

8.2 MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un (e) élu (e) comme maire suppléant pour l'année 2020.

ATTENDU QUE cette même personne agira comme substitut en remplacement de M. Maire auprès de la MRC d'Arthabaska et d'autres comités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Jonatan Roux, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la conseillère Madame Christine Marchand, soit nommée pour l'année 2020 à titre de mairesse suppléante et substitut en remplacement de M. le Maire, auprès de la MRC d'Arthabaska et des autres comités.

2019-12-196

8.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant que le contrat d'**embauche** de la directrice générale est d'une période indéterminée

Considérant que le renouvellement des conditions de travail est négocié pour une période de trois (3) ans (2020-2021-2022)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Garneau, appuyé par Gilles Gosselin et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le renouvellement des conditions de travail de la directrice générale soit pour une période de trois (3) ans soit 2020-2021-2022.

Que Monsieur maire soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

2019-12-197

8.4 CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Considérant que le contrat d'**embauche** de l'inspecteur municipal est d'une période indéterminée

Considérant que le renouvellement des conditions de travail est négocié pour une période de trois (3) ans (2020-2021-2022)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Laurent Garneau et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le renouvellement des conditions de travail de l'inspecteur municipal soit pour une période de trois (3) ans soit 2020-2021-2022.

Que Monsieur maire soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

2019-12-198

8.5 CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant que le contrat d'**embauche** de l'adjointe administrative est d'une période indéterminée

Considérant que le renouvellement des conditions de travail est négocié pour une période de trois (3) ans (2020-2021-2022)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Laurent Garneau et il est unanimement adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le renouvellement des conditions de travail de l'adjointe administrative soit pour une période de trois (3) ans soit 2020-2021-2022.

Que Monsieur maire soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

2019-12-199

8.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

La conseillère Christine Marchand donne l'avis de motion pour l'adoption d'un règlement fixant les tarifs d'imposition et les taux pour les pénalités et les intérêts pour l'année 2020.

2019-12-200

8.7 AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le conseiller Claude Caron donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement fixant les modifications de la rémunération des élus.

2019-12-201

8.8 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Attendu que chaque membre du conseil a déposé au bureau de la directrice générale sa déclaration pécuniaire pour l'année 2020

Attendu que la directrice générale dépose officiellement à la table du conseil municipal toute les déclarations pécuniaires reçues des élus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Christine Marchand et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que soit reconnu que les déclarations pécuniaires des élus ont été déposées.

8.9 DOSSIER FAMILLE DUPUIS

Le dossier suit son cours et une rencontre est prévue en début d'année 2020 entre les deux parties.

2019-12-202

8.10 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2019 AU 6 JANVIER 2020.

Attendu que le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020.

Attendu que pour les cas d'urgence il est possible de rejoindre la directrice générale au numéro d'urgence 819-350-5060 ou l'inspecteur municipal au 819-357-5688.

SUR PROPOSITION de Christine Marchand, appuyé de Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le bureau municipal soit fermé du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020

2019-12-203

8.11 TRANSFERT DES POSTES NON DÉFICITAIRES VERS LES POSTES

DEFICITAIRES DU BUDGET 2019

Attendu que pour terminer l'année 2019 les postes budgétaires qui seront déficitaires, seront comblés par les postes en surplus prévus au budget 2019.

Attendu que dans le cas où les crédits budgétaires ne peuvent couvrir les postes déficitaires l'utilisation du surplus accumulé sera autorisé.

En conséquence, il est proposé par Jonatan Roux, appuyé par Laurent Garneau, et il est unanimement résolu par les conseillers.

Que le transfert de fonds en surplus soit autorisé si nécessaire pour couvrir les postes

déficitaires.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS

2019-12-204

9.1 RÉSOLUTION AUTORISANT À LA VILLE DE DISRAELI À PROCÉDER À LA VENTE D'UNE PARTIE DU SITE D'ENFOUISSEMENT, LOT NUMERO 6300 105.

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 ;

CONSIDÉRANT QUE ce même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la totalité du site couvrait une superficie totale de 216.3 acres ;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 91.3 acres doit être conservée afin de maintenir des activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une superficie restante de 125 acres qui ne serviront pas à l'usage de site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues ;

En conséquence, il est,

PROPOSÉ PAR Claude Caron

APPUYÉ PAR Christine Marchand

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente du lot numéro 6 300 105 d'une superficie de 125 acres (approximativement) tel que présenté dans la description technique préparée par M. Tony Fournier, arpenteur sous le dossier numéro 40 322/628 minutes : 3045 datée du 27 mai 2019.

QUE le prix de base de la vente du lot soit fixé à 145 000 \$.

QU'une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-12-205

10.1 RÉCLAMATION À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR AVOIR APPORTER ASSISTANCE AUX PERSONNES SINISTRÉS ET NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

ATTENDU QUE dans la nuit du jeudi au vendredi 31 octobre et du lundi 4 novembre, plusieurs citoyens se sont rendus au centre d'urgence pour prendre des repas, procéder à la recharge de leurs cellulaires ce qui permettait de suivre le cheminement d'hydro Québec concernant les réparations.

ATTENDU Que plusieurs endroits sur notre territoire étaient complètement sans communication possible, téléphone hors services, cellulaires qui ne fonctionnent pas dans certains secteurs, pas d'alimentation de chauffage d'appoint et privé d'eau courante ; ceci n'étant que quelques-uns des problèmes survenus sur notre territoire.

SUR PROPOSITION de Jonatan Roux, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une réclamation soit remise à la Sécurité Publique pour avoir porter assistance aux personnes sinistrées.

Que la personne mandatée pour présenter la demande et signée les formulaires soit madame Thérèse Lemay, directrice générale.

11. VOIRIE.

2019-12-206

11.1 DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU 19 ET 21 RUE PARADIS

ATTENDU QU'une lettre a été déposée par les propriétaires du 19 et 21 de la rue Paradis, demandant que la collecte des ordures soit faite chez eux comme elle l'est en période estivale. comme en période estival.

ATTENDU QUE la lettre réclame aussi le déneigement par la Municipalité de la bretelle de chemin partant du 17 rue Paradis jusqu'au 21 rue Paradis ;

SUR PROPOSITION de Jonatan Roux, appuyé de Laurent Garneau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'après examen de ces demandes et pour les motifs expliquées publiquement, que ces demandes soit refusés plusieurs motifs ont été pris en considérations et malheureusement cette demande a été rejeté.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rencontre avec l'inspecteur et les élus pendant l'atelier de travail.

13. LOISIRS ET CULTURE

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Liste de la correspondance

1. Lettre du Ministère des AFFAIRES MUNICIPALES pour l'acceptation de la programmation de la TECQ
2. Centre de prévention suicide
3. Journée internationale des personnes handicapées
4. Partenariat 2020-2024 avec le Gouvernement

14.2 ADOPTION DU BUDGET 2020

La séance pour l'adoption du budget 2020 aura lieu lundi le 16 décembre 2019 à 19h.

2019-12-207

14.3 FIN DU WINDOWS 7

Attendu que nous avons été avisés par la Ville de Victoriaville que Microsoft ne supportera plus la version de Windows7,

Attendu que deux postes sont touchés par cet avis (poste de l'adjointe et serveur)

Attendu que le poste de l'adjointe présente des problèmes sérieux.

Sur proposition de Claude Caron, appuyée par Christine Marchand, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que pour faire suite à cette situation, l'achat d'un nouvel ordinateur devient nécessaire et qu'un minimum de deux soumissions soient demandées pour l'achat d'un ordinateur au poste de l'adjointe. La migration du serveur doit être fait également et M. Jonatan Roux accompagnera la directrice générale dans la décision de l'achat.

15. VARIA

2019-12-208

15.1 RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

MUNICIPALITÉ SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Gilles Gosselin, appuyé par Christine Marchand
IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la directrice générale Thérèse Lemay soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

2019-12-209

15.2 **DÉPOT DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS**

SUR PROPOSITION de Laurent Garneau, appuyé par Claude Caron, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le budget 2020 de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts **soit reçu et entériné.**

2019-12-210 15.3 ACHAT DE 3 AFFICHEURS DE VITESSE

SUR PROPOSITION de Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat de 3 afficheurs de vitesse est autorisé le financement est fait à 70% par le fond du FDT.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de l'assemblée est proposée par Christine Marchand à 19h 30.